

Modalités d'inscriptions et les tarifs

Les inscriptions et le paiement pour les mercredis, les vacances scolaires les accueils pré et postscolaires et la restauration scolaire, se font à l'avance, selon le calendrier ci-dessous, à l'accueil de loisirs Marcel Fouillot, 14 place de l'Eglise ou par Internet ou par correspondance.



Pour le mois de	Du	Jusqu'au
Septembre 2018	Lundi 23 juillet 2018	Lundi 30 juillet 2018
Octobre / Vacances Toussaint 2018	Lundi 3 septembre 2018	Lundi 10 septembre 2018
Novembre 2018	Lundi 1 ^{er} octobre 2018	Lundi 8 octobre 2018
Décembre / Vacances de Noël 2018	Lundi 5 novembre 2018	Lundi 12 novembre 2018
Janvier 2019	Lundi 3 décembre 2018	Lundi 10 décembre 2018
Février / Vacances d'Hiver 2019	Lundi 7 janvier 2019	Lundi 14 janvier 2019
Mars 2019	Lundi 4 février 2019	Lundi 11 février 2019
Avril 2019 / Vacances de printemps 2019	Lundi 4 mars 2019	Lundi 11 mars 2019
Mai 2019	Lundi 1 ^{er} avril 2019	Lundi 8 avril 2019
Juin-juillet 2019 / Vacances d'été 2019	Lundi 6 mai 2019	Lundi 13 mai 2019

🕒 Jours et horaires d'ouverture 🕒

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 16h00 à 19h00

Samedi : de 9h00 à 12h00

MISE EN GARDE

Ces inscriptions permettent de commander le nombre nécessaire de repas, de prévoir le nombre obligatoire d'animateurs, de connaître les effectifs pour les réservations des sorties et des cars, de remettre la liste des enfants dans chaque groupe scolaire pour le 1^{er} jour de classe du mois.

Tout retard perturbe le service d'inscriptions, alourdit sa gestion et **met en danger la sécurité de votre (vos) enfant(s)**.



(Votés en conseil municipal le 16/11/2017)

Accueil pré et postscolaire (par jour et par enfant)

Accueil Préscolaire (Accueil matin) 1.67 €	Accueil postscolaire (Accueil soir) 2.10 €	Majoration pour les non- inscrits (Accueil soir) 3.00 € (3)	Enfant non repris après 19h00 5.00 € (3)
--	--	---	--

Accueil de Loisirs : mercredis et vacances scolaires (par jour et par enfant)

Le tarif intègre : le repas, le goûter et les sorties

Barème (1)	1 enfant (2)	2 enfants (2)	3 enfants et plus (2)
< ou = 13 000 €/ an	A1 6.92 €	A2 6.71 €	A3 6.36 €
13 001 à 15 000 €/an	B1 7.96 €	B2 7.72 €	B3 7.33 €
15 001 à 18 000 €/an	C1 9.15 €	C2 8.88 €	C3 8.42 €
18 001 à 22 000 €/an	D1 10.51 €	D2 10.20 €	D3 9.69 €
22 001 à 27 000 €/an	E1 12.11 €	E2 11.74 €	E3 11.16 €
27 001 à 33 000 €/an	F1 13.07 €	F2 12.68 €	F3 12.05 €
33 001 à 41 000 €/an	G1 14.11 €	G2 13.69 €	G3 13.01 €
41 001 à 50 000 €/an	H1 15.24 €	H2 14.78 €	H3 14.03 €
plus 50 000 € / an	I1 17.51 €	I2 16.99 €	I3 16.13 €
Non Esblygeois	21.75 €		
Enfant repris après 19h	5.00 (3)		
Majoration pour les non-inscrits	4.00 € (3)		

(1) Prendre en compte le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition
 (2) Prendre en compte le nombre d'enfants figurant sur l'avis d'imposition
 (3) Par jour et par famille

Restauration Scolaire (par jour et par enfant)

Barème (1)	1 enfant (2)	2 enfants (2)	3 enfants et plus (2)
< ou = 13 000 €/ an	A1 3.22 €	A2 3.13 €	A3 3.04 €
13 001 à 15 000 €/an	B1 3.39 €	B2 3.28 €	B3 3.18 €
15 001 à 18 000 €/an	C1 3.56 €	C2 3.45 €	C3 3.35 €
18 001 à 22 000 €/an	D1 3.74 €	D2 3.62 €	D3 3.51 €
22 001 à 27 000 €/an	E1 3.94 €	E2 3.81 €	E3 3.70 €
27 001 à 33 000 €/an	F1 4.12 €	F2 4.00 €	F3 3.89 €
33 001 à 41 000 €/an	G1 4.32 €	G2 4.20 €	G3 4.08 €
41 001 à 50 000 €/an	H1 4.55 €	H2 4.40 €	H3 4.27 €
plus 50 000 € / an	I1 4.77 €	I2 4.63 €	I3 4.49 €
P.A.I (protocole d'accueil individualisé)	1.64 €		
Non Esblygeois	7.27 €		
Majoration pour les non-inscrits	2.00 € (3)		

(1) Prendre en compte le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition
 (2) Prendre en compte le nombre d'enfants figurant sur l'avis d'imposition
 (3) Par jour et par famille

ATTENTION : Veillez à bien respecter le tarif dont vous bénéficiez.